

Conseil Communal de
Payerne

Commission de Gestion



Rapport 2016

Table des matières

Table des matières	2
1. Rapport de la présidente	4
2. Rapport de la sous-commission 1	7
2.1 Service des eaux.....	7
2.1.1 PGEE – PDDE - SIT	7
2.1.2 Défense incendie En Boulex	8
2.1.3 Essais de pompage – Puits de la Verna.....	8
2.2 Réseau d'égouts / STEP	8
2.3 Sport et places de sports.....	9
3 Rapport de la sous-commission 2	11
3.1 Administration générale	11
3.1.1 Informatique	11
3.2 Domaines et bâtiments.....	13
3.2.1 Etanchéité des toitures de la cave communale (18/2005).....	13
3.2.2 Aménagement du local du vieux pressoir du Château de Montagny	13
3.2.3 Aménagement des trois appartements et création d'un nouveau système de chauffage au Château de Montagny.....	14
3.3 Aéroport.....	14
3.3.1 Montant spécial de CHF 140'000.- attribué par la Commune de Payerne pour la promotion économique des zones de l'Aéroport pour 2014 et 2015.....	14
3.3.2 Promotion économique de l'Aéroport	15
3.4 Affaires sociales.....	16
3.4.1 Piliers d'intervention de Monsieur Belometti	16
4. Rapport de la sous-commission 3	20
4.1 Bâtiments.....	20
4.1.1 Ancien hôpital, mise en conformité des installations électriques et mise en place d'un éclairage de secours (préavis 03/2014)	20
4.1.2 Halle des Fêtes, rénovation (préavis 02/2009, 16/2012, 14/2013, 25/2013, 15/2015)	20
4.1.3 Colonie de vacances des Cluds, mise en conformité ECA (préavis 13/2014)... ..	21
4.1.4 Participation financière aux travaux d'assainissement CFF pour 2 passages à niveau et le passage sous voies de la gare de Payerne (préavis 12/2010).....	21
4.2 Urbanisme.....	22
4.2.1 PQ Rue de VUARY 2-4-6 en remplacement du PEP Rue de VUARY – Rue d'Yverdon (préavis 17/2013)	22
4.2.2 Modification du PQ La COULAZ (préavis 23/2015).....	22

4.2.3	Demande de crédit d'étude pour l'établissement du PQ Rue du FAVEZ (préavis 20/2015)	22
4.2.4	Aménagement et équipement du quartier du Sansui – étape 2 (préavis 15/2008)	23
4.2.5	Demande de crédit pour l'établissement d'un plan de quartier en Vuary (préavis 10/2010)	23
4.2.6	Avenant au Plan Partiel d'Affectation « A la Boverie », vente de 3'420 m ² en zone industrielle (préavis 03/2013)	23
4.2.7	Modification du Plan Général d'Affectation (MPGA) au lieu-dit « Champ Cheval » ; Demande de crédit d'équipement de la ZI Champ Cheval et extension du réseau d'eau potable sur la route de Neuchâtel ; Modification complémentaire du Plan Général d'Affectation (MPGA) aux lieux-dits « Champ Cheval » (pa RF n° 4836) et Grandes Rayes (pa RF n° 2201) ; Autorisation générale de vente de parcelles communales sises dans la zone industrielle « Champ Cheval » (préavis 11/2013 et 01/2014)	24
4.3	Routes	24
4.3.1	Réaménagement route de Bussy (préavis 01/2004, 14/2004 et 12/2006)	24
4.3.2	RC 607b, aménagement d'un giratoire à la route de la Fenette, à l'intersection de l'Avenue de la Colline et du futur accès au quartier Sansui III (préavis 10/2012)	24
4.3.3	Assainissement et maintenance de l'éclairage public (préavis 19/2015)	25
4.4	Ventes, achats, échanges immobiliers	25
4.4.1	Remaniements parcellaires – paiement des soultes (préavis 01/2001)	25
4.4.3	PPA la Coulaz & Achat et vente de terrains à la Coulaz (préavis 07/2004 et 03/2011)	26
4.4.4	Avenant au PPA Le Sansui-secteur 7 / Demande de crédit d'aménagement et d'autorisation de vente des terrains (préavis 12/2011)	26
4.4.5	Ventes et achats de terrains industriels « En Champ Aubert et Vuaz Vauchy » (préavis 22/2011)	26
4.5	Divers	27
4.5.1	Préavis en attente (Compte n° 430.5090.00)	27

1. Rapport de la présidente

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission nommée par le Conseil Communal pour l'étude de la gestion et des comptes 2016-2021 a l'honneur de vous présenter son rapport.

La commission est composée des membres suivants :

Monsieur René Besançon
Monsieur Serge Blaser
Monsieur Francesco Delle Donne
Monsieur Serge Grognez
Monsieur Juan Carlos Regadera
Monsieur Nicolas Schmid
Monsieur Christian Marguet
Monsieur Jocelyn Canope
Madame Delphine Morisset (Présidente)

Conformément à l'art. 52, al. 4, let. J du règlement du Conseil Communal, la Commission de gestion vous fait part du rapport sur le résultat de ses investigations.

Ainsi, la commission s'est réunie 8 fois en séance plénière entre les mois de novembre 2016 et mai 2017.

Le tableau de la page suivante illustre l'organisation de la Commission de gestion pour la législature.

Présidence : Delphine Morisset (UDC)		
Sous-commission 1	Sous-commission 2	Sous-Commission 3
Christian Marguet (UDC)	Juan Carlos Regadera (PSIP)	René Besançon (PLR)
Franscesco Delle Donne (PLR)	Serge Blaser (PLR)	Jocelyn Canope (UDC)
Serge Grognez (PSIP)	Delphine Morisset (UDC)	Nicolas Schmid (PSIP)

INFRASTRUCTURE SÉCURITÉ SPOP	BÂTIMENTS FORMATION SPORTS	ADMINISTRATIO N GÉNÉRALE PROMOTION ÉCONOMIQUE VIGNES CULTURE	FINANCES AFFAIRES SOCIALES SANTÉ	URBANISME ET TRAVAUX ABBATIALE
A. JOMINI	J. MORA	C. LUISIER BRODARD	E. KÜNG	A. BERSIER
Service des eaux	Bâtiments divers, bâtiments scolaires concierges et ateliers	Administration générale	Santé HIP/HZP	Urbanisme, police des constructions et salubrité
Réseau d'égouts/STEP	Sports et places de sports	Ventes, achats, échanges immobiliers	Affaires sociales, service communale	Travaux
Domaines et forêts	Abattoirs/Déchets carnés	Promotion économiques, Aéropôles, Coreb/ARBV	Centre sociale régional/Agence d'assurances sociales	Voirie
Location de terre	Ecoles	Archives	Cultes	Routes
Cours d'eau		Informatique		Eclairages public
Cimetière/Inhumation		Vignes et caves		Parcs et Promenades
Police administrative/ Feu/ PCi		Office du tourisme		Abbatiale
SPOP		SIC		Musée
Déchets ménages		Culture (sauf abbatiale et musée)		Abbatiale
Cité de l'énergie				

Depuis plusieurs années notre ville connaît de nombreux développements et est en pleine mutation.

L'ouverture du quartier de la Coulaz avec l'installation de ses nouveaux habitants, le projet de réaménagement du centre historique, la mise en service d'une ligne de transport publique et le développement de l'aviation civil sur le site de l'Aéropôle en sont quelques exemples. S'il paraît normal que notre ville se développe, il est cependant important qu'elle garde son identité et les attraits qui en font un lieu où il fait bon vivre.

Ces développements amènent également des défis en termes d'infrastructures et d'intégration qu'il s'agit de relever. Un de ces défis est la mise sur pied de la future station d'épuration des eaux régionale vu que notre STEP est presque à ses limites.

Si la Commission de gestion se réjouit du dynamisme de notre ville, elle ne peut qu'encourager la Municipalité à trouver les meilleures solutions aux nombreux défis auxquels elle est confrontée.

Finalement, nous tenons à remercier l'ensemble de la Municipalité, les différents chefs de service ainsi que l'ensemble du personnel communal pour leur disponibilité dans le cadre des visites et des entretiens indispensables à l'accomplissement du mandat de la Commission de gestion.

Conclusions :

Après avoir pris connaissance *du rapport de la Municipalité de Payerne sur sa gestion durant l'année 2016*, la commission de gestion vous propose Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers :

1. D'accepter tel que présenté la gestion de l'exercice 2016 de la Commune de Payerne.
2. D'en donner décharge à la Municipalité et aux services intéressés.
3. D'en donner décharge à la Commission de gestion.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Commission de gestion
La présidente



Delphine Morisset

Payerne, le 14 mai 2017

2. Rapport de la sous-commission 1

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission de gestion N° 1 était composée de Messieurs :

- Francesco Delle Donne
- Serge Grognuz
- Christian Marguet (président rapporteur)

La sous-commission a tenu 6 séances entre le mois de novembre 2016 et le mois d'avril 2016 en sus des séances plénières.

La sous-commission remercie les municipaux responsables, les chefs de service et responsables de secteur pour leur disponibilité ainsi que leurs réponses avisées, dans une atmosphère de travail franche et constructive.

2.1 Service des eaux

2.1.1 PGEE – PDDE - SIT

La sous-commission s'est penchée sur le préavis 16/1999 (PGEE – PDDE – SIT) qui détaillait un programme d'investissements et les différents plans. Vu que les montants y relatif ainsi que les mentions « à finaliser, puis communiquer au Conseil » sont restés inchangés depuis le 31.12.2012, la sous-commission a souhaité avoir des éclaircissements sur ce point.

Monsieur le Municipal Jomini nous a confirmé que le budget d'investissements du préavis ne prenait en compte que l'étude et la réalisation des plans.

Les objectifs de ce préavis sont-ils toujours d'actualité ? En effet, on constate qu'ils n'ont pas été appliqués lors du préavis 19 / 2016 dont la mise en séparatif a été annoncée pour dans 30 ans.

Réponse nous a été donnée que les services concernés suivent les lignes directrices selon leurs priorités. Cependant, il semblerait que dans certains cas, la pratique démontre que l'on bénéficie et utilise les subsides ECA pour se mettre en conformité avec certaines conduites concernées, mais les futures fouilles pour les eaux usées, souvent sur le même passage, vont être entièrement à la charge de la commune.

2.1.2 Défense incendie En Boulex

La sous-commission s'est ensuite penchée sur le préavis 10/2007 (défense incendie – En Boulex). De ce fait, elle a constaté que seulement 2,7 % du crédit alloué ont été utilisés. Une finalité est-elle prévue dans le but d'une mise en conformité des installations ?

Monsieur le Municipal Jomini nous a expliqué que ce préavis n'a pas été mis en application suite à divers changements liés à des droits de successions. La finalité va se poursuivre courant 2017 avec le crédit accordé selon ce préavis ou le lancement d'un nouveau préavis, si nécessaire.

2.1.3 Essais de pompage – Puits de la Verna

Finalement, la sous-commission a porté son regard sur le préavis 03/2012 (Essais de pompage – Puits de la Verna) et plus particulièrement sur les résultats des tests effectués.

Monsieur le Municipal Jomini a pu nous rassurer. Les volumes varient entre 3'000 et 4'000 l/min, selon les conditions météo. La qualité est bonne malgré quelques traces de « Chloridazone » provenant d'un herbicide qui n'est plus utilisé actuellement.

2.2 Réseau d'égouts / STEP

La Commission de gestion dans son ensemble a souhaité connaître le fonctionnement actuel de la STEP et comment celle-ci pourrait assimiler l'augmentation significative du nombre d'habitants payernois à court terme.

A cet effet, Monsieur le Municipal Jomini a organisé une visite sur site, en date du 23 mars 2017, avec la présence de Monsieur Perrin retenu après les heures officielles. Nous les remercions chaleureusement pour les explications reçues ainsi que leur disponibilité.

Durant cette visite Monsieur Perrin nous a expliqué en détail le fonctionnement de la STEP et a pu répondre à nombres de nos questions. Cependant cette visite n'a pas permis d'avoir une vision claire sur la capacité de la STEP à traiter les eaux actuelles ainsi que dans un futur proche avec une augmentation significative de la population.

La STEP a été construite en 1968 et avait été prévue pour le traitement des eaux usées d'une population de 8'000 habitants. Une mise à jour des installations a permis d'augmenter sa capacité de traitement pour une population de 13'000 habitants.

La calculation se définit en termes d'équivalent habitant (EH) qui se traduit en fonction de la proportion de pollution. Par exemple : Pour une famille de 5 personnes = 5 EH. Pour une entreprise, c'est le taux de pollution qui est pris en compte indépendamment du nombre de personnes employées.

Monsieur Perrin nous a expliqué que grâce à l'application de nouveaux processus biologiques (mélanges de nutriments définis avec la collaboration d'un biologiste spécialisé) l'efficacité de la STEP a pu être augmentée.

Malgré tous les efforts mis en œuvre, la commission s'inquiète sur la capacité de notre STEP à traiter correctement toutes les eaux et ceci indépendamment des conditions météorologiques.

Actuellement, notre STEP traite, en moyenne, 18'000 EH/jour. Elle a cependant connu des pics à 32'000 EH en 2016.

Bien entendu des contrôles sont effectués. Ces contrôles prennent en considération la mesure des éléments suivants :

- DBO5 (Demande Biologique en Oxygène en 5 jours)
La DBO correspond à la quantité de dioxygène nécessaire aux micro-organismes aérobies de l'eau pour oxyder les matières organiques, dissoutes ou en suspension dans l'eau. Il s'agit donc d'une consommation potentielle de dioxygène par voie biologique. Ce paramètre constitue un bon indicateur de la teneur en matières organiques biodégradables d'une eau (toute matière organique biodégradable polluante entraîne une consommation de l'oxygène) au cours des procédés d'autoépuration.
- DCO (Demande Chimique en Oxygène)
La DCO est la consommation en dioxygène par les oxydants chimiques forts pour oxyder les substances organiques et minérales de l'eau. Elle permet d'évaluer la charge polluante des eaux usées.
- Le Phosphore

Malheureusement, et avec tous les efforts entrepris par le personnel de la STEP, il n'est pas rare que les valeurs mesurées sortent des limites attendues. Il nous a été expliqué que les autorités cantonales sont conscientes de ce problème et qu'il ne pourrait être résolu qu'avec la construction de la STEP régionale.

Aux vues de ces résultats inquiétants, la Commission s'est intéressée à avoir des renseignements concernant l'avancement du projet de la STEP régionale et de son dimensionnement en termes d'équivalent habitant. Les réponses fournies à la Commission ont paru peu claires. Ce qui a le plus inquiété la Commission c'est que personne n'a su répondre à la question suivante : « Pour combien d'équivalent habitants (EH) la nouvelle STEP devra être dimensionnée afin d'absorber l'augmentation démographique de notre population ? ».

2.3 Sport et places de sports

La sous-commission a souhaité se pencher sur le préavis 03/2009 (Crédit d'étude - Procédure de légalisation d'une zone d'activité publique et sportive avec patinoire).

La sous-commission a désiré savoir où en est le projet « physiquement » et combien faudrait-il réinvestir en constatant que le budget d'étude est épuisé. Et quelles sont les chances de réussite sur cette parcelle qui se retrouve de nouveau en pleine agglomération ?

Monsieur le Municipal Mora nous a expliqué que la Commune est encore en attente de la fin du moratoire dû à la LAT (prévu fin 2018). Divers projets d'implantation définitive des infrastructures sportives sont actuellement à l'étude suite aux divers travaux ayant été effectués en urgence sur le Stade actuel (piste d'athlétisme, terrain de foot, etc...).

Le problème des SDA (surface d'assolement), de la non-compensation et de la priorisation = re-calibrage du PPA ont été transmis par Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard à notre Municipalité. Actuellement aucune lettre officielle du Canton n'est en notre possession.

Certaines copies de lettres d'autres communes ayant le même problème sont parvenues à notre Municipalité et il semblerait que ces décisions cantonales seront certainement sujettes à un recours.

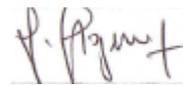
Pour la sous-commission 1



Christian Marguet
Président rapporteur



Francesco Delle Donne



Serge Grognuz

3 Rapport de la sous-commission 2

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission de gestion N° 2 était composée de Madame et Messieurs :

- Delphine Morisset
- Serge Blaser
- Juan Carlos Regadera (président rapporteur)

La sous-commission 2 s'est réunie à 4 reprises en sus des séances plénières et a rencontré Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard accompagnée de Messieurs Bernard Moreillon et Stéphane Wicht. La sous-commission les remercie de leur disponibilité et des réponses données à nos différentes questions.

3.1 Administration générale

3.1.1 Informatique

La sous-commission a souhaité connaître l'avancement des travaux de la phase 2 du préavis 5/2012 dans laquelle était prévue d'équiper et d'interconnecter les bâtiments communaux restants (BSE, STEP). Elle a également souhaité savoir si la mise en place du réseau informatique a permis de diminuer les coûts de connexions et si les utilisateurs ont pu constater un gain en efficacité dans leur utilisation quotidienne.

Pour rappel, les travaux d'installation de la phase 1 avaient pris fin en 2014. Tous les objets prévus dans le préavis avaient pu être mis en réseau, équipés et raccordés (communication du 23.04.2015).

A l'issue des travaux, il restait un solde positif de CHF 92'413.- sur le crédit alloué au préavis, toutes les factures étant comptabilisées. Le coût de génie civil s'était en effet avéré inférieur à celui initialement estimé pour la pose des fibres en propriété (sites de la Promenade, Château). Les tubes existants et les canaux de chauffage ont pu être utilisés à cet effet. Un montant de CHF 43'000.-, correspondant à la part à refacturer à l'ASIPE pour l'équipement du collège Derrière la Tour, viendra également compléter le solde disponible, conformément à la teneur du préavis 05/2012.

Situation financière à la suite des travaux de la phase 1 :

Chapitre	Montants octroyés TTC	Montants utilisés TTC	Disponible TTC
Installation de câblage universel de bâtiment (CUB)	388'800.-	318'763.-	70'036.-
Location de fibre optique, participation à la pose	90'968.-	90'968.-	0.-
Composants actifs de réseau	108'000.-	103'491.-	4'508.-
Composants Wifi pour les salles de classes des bâtiments scolaires	86'400.-	91'553.-	-5153.-
Etudes et frais d'honoraires	81'000.-	73'016.-	7'983.-
Divers et imprévus (5% arrondi)	37'800.-	22'760.-	15'039.-
TOTAL	792'968.-	700'554.-	92'413.-

Suite au constat du solde disponible au terme de la phase 1, la Municipalité a décidé de démarrer la phase 2 des travaux de mise en réseau, à savoir l'équipement et l'interconnexion par Wifi des bâtiments suivants :

- BSE ;
- STEP/ déchetterie.

Les raisons ayant amené à cette décision de débiter la phase 2 sont :

- La fourniture d'adresses courriels pour tous les collaborateurs selon le règlement sur l'utilisation du matériel informatique ;
- Le projet de gestion du temps de présence (secteur assainissement = secteur pilote) ;
- Les synergies trouvées dans le cadre du réaménagement du BSE.

Actuellement, le câblage universel du bâtiment de la STEP ainsi que du BSE a été réalisé. De plus le bâtiment du secteur Parcs & Promenades a été équipé. La mise en réseau des trois sites est réalisée à l'aide du Bridge (Pont) Wifi.

Le bilan financier et la clôture du préavis seront communiqués prochainement au Conseil communal par le biais des communications municipales.

De manière générale, l'interconnexion des bâtiments communaux amène un confort de travail accru aux collaborateurs. La majorité des sites interconnectés n'ayant pas eu au préalable d'accès au réseau local ou autre, il est difficile de parler de gain en efficacité pour les tâches nécessitant des outils informatiques.

Au niveau de la téléphonie, tous les anciens centraux ont pu être remplacés par un central téléphone à l'Hôtel de Ville, utilisant la technologie VoIP (voix sur IP). De ce fait, les liaisons au réseau Swisscom de tous les bâtiments, hormis l'Hôtel de Ville et quelques liaisons techniques (alarme d'ascenseur, alarme effraction, etc.) ont pu être résiliées. L'économie sur la location des lignes se monte à environ CHF 18'000.- par année.

3.2 Domaines et bâtiments

3.2.1 Etanchéité des toitures de la cave communale (18/2005)

La sous-commission s'est étonnée de retrouver ce préavis encore ouvert après un peu plus de dix ans et en phase de finalisation au 30 septembre 2016. Par ailleurs, elle relève qu'il reste un solde positif d'environ CHF 130'000.- et que les travaux en adéquation avec l'aménagement du préau scolaire n'ont pas été réalisés. La sous-commission a également souhaité savoir à quoi correspondent les dépenses enregistrées en 2008 (CHF 67'411.-) et en 2009 (CHF 190'479.-)

La raison pour laquelle ce préavis est resté ouvert durant tant d'années s'explique par l'absence de décision définitive quant à l'implantation d'un préau à cet endroit. La construction du préau scolaire a finalement été abandonnée et ordre a été donné de boucler le préavis.

Les dépenses enregistrées en 2008 correspondent au premier acompte pour l'étanchéité par Geneux Dancet SA et celles enregistrées en 2009 à la suite des travaux d'étanchéité et la réfection du mur de soutènement.

3.2.2 Aménagement du local du vieux pressoir du Château de Montagny

La sous-commission s'est demandée si les travaux réalisés dans le local du vieux pressoir au Château de Montagny (préavis 21/2013) avaient pu apporter un retour sur investissement.

Madame la Syndique nous rappelle que l'année 2016 est la première année où nous travaillons avec Madame Pittet et qu'auparavant il n'y avait rien sur ce site. Une dizaine de réceptions payantes ont été comptabilisées durant cette première année. Parallèlement, des documents de promotion ont été remis, certaines organisations nous ont permis de faire de la promotion sur internet et nous collaborons avec l'Association Lavaux Patrimoine mondial. Aussi, l'objectif pour notre nouveau caviste en 2017 (en fonction depuis le 1er septembre 2016) sera d'améliorer la visibilité du Château de Montagny avec comme finalité, entre autres, une augmentation de nos ventes y compris celles à l'emporter et une plus grande utilisation du local et du caveau mobile. Début 2017, trois réservations étaient déjà enregistrées. Notre grand défi est de se faire connaître pour attirer les gens. Les contacts de notre nouveau caviste-œnologue dans la région de Lavaux seront certainement un atout pour pouvoir relever ce défi. Il est cependant difficile de mesurer réellement, voire chiffrer un retour sur investissement si ce n'est que l'offre de dégustation de vins dans un carnotzet peut être considérée comme un facteur de succès.

3.2.3 Aménagement des trois appartements et création d'un nouveau système de chauffage au Château de Montagny

La sous-commission a souhaité connaître l'avancement des travaux d'aménagement des trois appartements et de la création du nouveau système de chauffage prévus dans le préavis 05/2016.

Madame la Syndique nous a répondu lors de notre rencontre au mois de mars dernier que les travaux étaient achevés à 70 %. La date de leur mise en location prévue au 1er mai pourra ainsi être respectée. Le système de chauffage sera opérationnel à la fin mars et les travaux terminés au plus tard à fin mai par la restauration des embrasures des fenêtres en molasse.

Le montant des loyers mensuels brut est maintenant défini et se répartit comme suit :

- Appartement de service : CHF 492.- (Contrat de Vignolage)
- Appartement du 1^{er} étage – Dupuis : CHF 2'250.-
- Appartement des combles : CHF 2'000.-

3.3 Aéroport

3.3.1 Montant spécial de CHF 140'000.- attribué par la Commune de Payerne pour la promotion économique des zones de l'Aéroport pour 2014 et 2015

La sous-commission a souhaité avoir plus de précisions sur l'utilisation du montant spécial accordé pour la promotion économique des zones de l'Aéroport (préavis 6/2014).

Madame la Syndique nous informe que l'utilisation de ce montant spécial arrive au bout, avec un dépassement d'environ CHF 29'000.-. Concrètement, les CHF 140'000.- ont servi pour financer les mandats de Messieurs Urs Ryf (depuis mars 2015, accompagnement d'entreprise) et Mickael Platen (promotion de 2014). Aujourd'hui, la Commune de Payerne est assistée par Monsieur Urs Ryf, mandataire clé dans le dossier Aéroport. Ancien pilote militaire et COO (Chief Operating Officer) de Skyguide, aujourd'hui indépendant, Monsieur Urs Ryf a l'avantage de connaître beaucoup de monde en plus de ses compétences techniques. En 2016, Monsieur Urs Ryf a effectué, dans le cadre de son mandat pour la Commune, 20.5 jours d'activités.

3.3.2 Promotion économique de l'Aéropôle

La sous-commission a souhaité connaître la situation actuelle de la promotion économique de l'Aéropôle. Madame la Syndique a répondu à nos différentes questions :

- Quel est le budget alloué annuellement pour la promotion économique de l'Aéropôle ?

Il n'y a pas de budget « promotion » dans les comptes communaux pour l'Aéropôle. Aujourd'hui, nous avons à disposition un montant de CHF 70'000.- pour financer à 50% le poste de Monsieur Guillaume Chassot. Pour rappel, Monsieur Chassot travaille à 50% comme chef d'aérodrome civil et à 50 % pour la société BTEE (environnement sécurité aéroportuaire).

La promotion de l'Aéropôle se fait via la COREB. Les montants dans le cadre du programme NPR (Nouvelle Politique Régionale) sont détaillés à la page 6 du préavis 06/2014.

- Pour quelle raison ne peut-on pas visualiser les parcelles libres des Aéropôles I et II sur internet (www.aeropole.ch) ?

Pour les aspects promotionnels, les parcelles se retrouvent sur le site communal et non sur le site aeropole.ch. Ce site sera complètement revu et remis au goût du jour par la Société d'exploitation. Une brochure d'explications est par ailleurs disponible.

Madame la Syndique nous rappelle cependant que les prospects n'arrivent que rarement par l'intermédiaire d'un site internet. Les entreprises viennent plutôt par le SPECo (service de promotion économique et du commerce du canton de Vaud), par le DEV (service de développement économique du canton de Vaud), par réseautage (manifestations aéronautiques, par exemple) ou encore par des courtiers (ex : cas Boschung).

Aussi, à chaque contact établi, des visites systématiques sont menées sur place.

- Quelle est la politique promotionnelle mise en place par la Commune de Payerne pour la vente des terrains de l'Aéropôle ?

Aujourd'hui, la politique promotionnelle des terrains de l'Aéropôle est clairement déléguée à la COREB. Pour rappel, la COREB est l'exploitant de la partie civile de l'aérodrome et déléguera ses compétences à la future Société d'Exploitation. Comme déjà communiqué par la Municipalité le 19.11.2015, la Société d'Exploitation aura, d'une part, comme mission de traiter les aspects opérationnels aéroportuaires et d'autre part la promotion économique et le suivi des implantations.

3.4 Affaires sociales

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Monsieur Dino Belometti occupe le nouveau poste d'animateur socioculturel mis en place par la Municipalité. La création de ce poste répond au besoin de la Ville de Payerne à faire face à une évolution sociodémographique et urbaine importante. La Municipalité compte ainsi mener une politique de cohésion sociale avec la volonté de maintenir et de renforcer la qualité de vie, de favoriser les liens interculturels et intergénérationnels, de maintenir et soutenir les tissus associatifs locaux et d'améliorer la gouvernance des politiques sociales sur son territoire.

La sous-commission s'est interrogée sur les actions concrètes menées par Monsieur Belometti qui est davantage perçu aujourd'hui comme un gestionnaire de projet que comme un animateur socioculturel. Un bilan détaillé des activités de l'animateur socioculturel sur un peu plus de 12 mois nous a été remis, il est détaillé ci-après.

3.4.1 Piliers d'intervention de Monsieur Belometti

En préambule, Madame la Syndique nous rappelle les quatre piliers d'intervention de Monsieur Belometti : la jeunesse, les migrants (Intégration), les aînés et la population.

Public	Objectifs	Projets
Jeunesse	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre à disposition des lieux pour l'accueil libre et l'écoute 2. Mettre à disposition des espaces adaptés à la détente et au sport 3. Favoriser, soutenir et accompagner la réalisation des projets portés par les jeunes 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'un espace socioculturel pour l'accueil libre, des activités et animations avec une permanence d'écoute 2. Mise en œuvre du projet (sport pour tous) avec l'occupation de salle de gym durant les fins de semaine 3. Réalisation, avec les jeunes, du projet « jeunesse en Action » 4. Mise à disposition, selon des critères précis d'un budget pour la subvention de projets « jeunes »
Migrants	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir le dialogue interculturel et favoriser l'intégration au travers de projets, actions et animations 2. Assurer et mettre en œuvre le dispositif de la loi cantonale (LIEPR) avec une cohérence entre les acteurs et partenaires locaux. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création de la manifestation pour l'accueil des nouveaux habitants et la fête multiculturelle 2. Participation, par des actions et des animations, à la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale 3. Mise sur pied du Bureau Payernois de l'Intégration (BPI)

Aînés	1. Favoriser et promouvoir l'écoute et le dialogue intergénérationnel par des actions inclusives et participatives	1. Création des animations de quartier en ville les mercredis après-midi
Population	1. Favoriser les liens, l'échange et la convivialité entre les habitants	1. Participation à la revitalisation de la place du marché au travers du projet « Marché animé » 2. Prix de la citoyenneté (tous les 3 ans) 3. Inscription de la Ville au réseau francophone « Ville santé OMS »

Le cahier des charges a été établi le 16.11.2015 pour ce nouveau poste d'animateur socioculturel hors mur à un taux d'activité à 100%. Dans le cadre de son travail, l'animateur socioculturel remplit plusieurs fonctions selon son domaine d'intervention :

- 1° Accompagnement et intervention
 - Écouter les personnes, instaurer une relation de confiance, favoriser l'expression et la communication ;
 - Discerner les intérêts des personnes, faire émerger et analyser leurs besoins sur le plan social et culturel ;
 - Conseiller les groupes de travail sur le plan technique et méthodologique.
- 2° Analyse et conception de projets
- 3° Gestion et administration

L'animateur socioculturel est à la fois un concepteur, un médiateur et un organisateur. Il est donc souvent amené à gérer des projets.

3.4.2 Bilan 2016 des activités de Monsieur Belometti

Les activités des trois premiers mois se sont principalement concentrées sur sa mise au courant et la connaissance de l'environnement de l'administration payernoise et vaudoise. A cet effet, il a rencontré tous les secteurs des institutions communales et cantonales. Il a participé à des colloques, visité les locaux des partenaires sociaux, assisté à la formation « management » donnée par Monsieur Sironi. En outre, il a été invité à plusieurs séances d'associations ou institutions parapubliques (Caritas, CSP, Eglises, Passeports vacances, etc.). Il a aussi pris connaissance des directives et valeurs communales.

Monsieur Belometti a également rencontré régulièrement les responsables communaux (minimum deux fois par mois) afin de planifier ses actions et d'établir un tableau de bord précis.

Durant l'année 2016, Monsieur Belometti s'est montré très actif et omniprésent à Payerne. La liste ci-dessous a été établie par Monsieur Belometti et donne un aperçu détaillé des nombreuses actions menées durant sa première année d'activité. La mission de ce nouveau poste semble ainsi avoir été assurée. La sous-commission regrette cependant que le point soulevé dans le précédent rapport de la COGES (point 4.3.3 rapport COGES 2015) concernant le sentiment d'insécurité autour de la Gare soit toujours d'actualité. Pour rappel, la Municipalité répondait dans ce rapport qu'un des objectifs de l'animateur socioculturel est d'aller discuter avec tous les acteurs de la sécurité et les personnes concernées, afin d'éviter toute concentration d'individus périgérant, entre autres, l'image de notre cité.

Récapitulatif des actions en vrac menées par l'animateur socio-culturel durant l'année 2016 :

- Mise en place d'une politique de jeunesse avec des outils participatifs (questionnaires, ateliers participatifs). Un rapport a été présenté à la Municipalité le 30 juin 2016 ;
- Mise en place d'un réseau de professionnels travaillant dans le social avec les migrants et la jeunesse ;
- 8 rencontres avec des jeunes pour le projet Skate Park avec création d'une association. Des contacts ont été établis avec le magasin MyWay pour planifier des manifestations autour de cette discipline ;
- 12 rencontres avec un groupe de jeunes pour la mise sur pied d'un spectacle d'humour à la salle DLT qui a eu lieu en octobre 2016 ;
- Suivi de l'association CRAPE (Centre de Rencontres et d'Animations de Payerne et Environs) ;
- Participations à des colloques cantonaux pour les professionnels ;
- 10 séances pour préparer la fête multiculturelle 2016 (annulée finalement au dernier moment) ;
- Suivi d'un groupe de jeunes pour la mise en place d'un projet réalisé durant le salon du livre ;
- 27 passages nocturnes pour aller à la rencontre des jeunes dans la vie nocturne de Payerne ;
- Rencontres régulières avec les agents de la Police Vaudoise pour le partage des connaissances sur les faits divers ;
- Mise sur pied des activités sportives en salle de gym pour les jeunes de 18 à 25 ans durant les fins de semaine ;
- Conception de deux projets en matière d'intégration, dont l'un avec la Croix-Rouge et l'autre avec un groupe de jeunes. Les deux projets sont financés par le Bureau Cantonal d'intégration et démarreront en mars 2017 ;
- Présence à la CCSI (Centre de Contact Suisses-Immigrés) et animation des séances. Analyse des activités de la CCSI avec la mise en place de l'activité 1001 Histoires ;
- Apport d'expertises à différents projets de la Municipalité (Consultation de l'aménagement de la Place du Marché, Assises du Centre-Ville, mise en place et création des actions de communication pour le projet de sensibilisation contre les déchets sauvages, participation aux rencontres pour la revitalisation du marché hebdomadaire) ;

- Participation à la journée des nouveaux citoyens et la sortie des aînés ;
- Mise en place des rencontres entre des communautés issues de l'immigration et la Municipalité ;
- Maintien des liens positifs et constructifs avec les populations migrantes représentées ou pas par des communautés. Participation à différents événements culturels et fêtes traditionnelles.

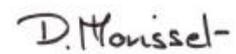
Pour la sous-commission 2



Juan Carlos Regadera
Président rapporteur



Serge Blaser



Delphine Morisset

4. Rapport de la sous-commission 3

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission de gestion N° 3 était composée de Messieurs :

- Nicolas Schmid
- Jocelyn Canope
- René Besançon (président rapporteur)

La sous-commission 3 s'est réunie à 5 reprises, entre les mois de novembre 2016 et mars 2017, en sus des séances plénières. Elle a rencontré Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard ainsi que Messieurs les municipaux André Bersier, Julien Mora et André Jomini, accompagnés de Messieurs Stéphane Wicht, secrétaire municipal ; Bernard Moreillon, Boursier communal ; Ernest Bucher, Chef du service urbanisme et travaux ; Alexandre Rapin, Chef du secteur SIT, sécurité, domaines et patrimoine foncier. La sous-commission les remercie de leur disponibilité et de la transparence avec laquelle ils ont répondu aux diverses questions posées.

La sous-commission présente dès lors le rapport suivant :

4.1 Bâtiments

4.1.1 Ancien hôpital, mise en conformité des installations électriques et mise en place d'un éclairage de secours (préavis 03/2014)

S'agissant de défauts dont certains étaient liés à la sécurité, la sous-commission voulait savoir à quoi en sont les travaux, que reste-t-il à faire et quand le préavis sera clôturé.

Monsieur le Municipal Julien Mora nous a confirmé que les travaux étaient terminés, hormis les transformations de l'éclairage intérieur auxquelles la Municipalité a renoncé. Les infrastructures ont été déclarées conformes aux prescriptions de sécurité et peuvent être utilisées sans restriction. Le préavis sera clôturé prochainement.

4.1.2 Halle des Fêtes, rénovation (préavis 02/2009, 16/2012, 14/2013, 25/2013, 15/2015)

Les préavis ouverts pour ce bâtiment s'étalent sur 6 ans. La sous-commission voulait donc savoir quel était l'état de la situation, quels ont été les surcoûts liés aux problèmes du toit de la halle 3 et quand les préavis pourront être bouclés.

Monsieur le Municipal Julien Mora nous confirme que les portes des sorties de secours ont été les derniers travaux de ce projet qui est maintenant terminé. La fissure horizontale importante d'une poutre lamellé-collé soutenant la toiture de la halle 3 qui a nécessité une réparation urgente a engendré un surcoût de CHF 66'000.-. De plus, depuis janvier 2016, c'est une détérioration précoce du parquet posé en 2014 qui préoccupe les responsables. Ce second incident pourrait nous coûter entre CHF 20'000.- et CHF 100'000.- selon la gravité du cas. Les préavis vont donc rester ouverts, une enquête est en cours pour déterminer les responsabilités et la répartition des frais.

4.1.3 Colonie de vacances des Cluds, mise en conformité ECA (préavis 13/2014)

Le Conseil communal avait approuvé un crédit de CHF 240'000.- pour des travaux liés à la sécurité devant être réalisés en avril – mai 2015. Le préavis n'étant toujours pas clôturé, la sous-commission demande quel est l'état de la situation.

Monsieur le Municipal Julien Mora nous informe que tous les travaux ont été réalisés en 2015 et 2016. Les infrastructures ont été déclarées conformes aux prescriptions de sécurité et peuvent être utilisées sans restriction. La Commune disposait d'une autorisation durant la période transitoire. Le préavis sera donc bouclé prochainement.

4.1.4 Participation financière aux travaux d'assainissement CFF pour 2 passages à niveau et le passage sous voies de la gare de Payerne (préavis 12/2010)

La sous-commission a constaté d'une part un écart de CHF 300'000.- sur le plan d'investissement, au profit de la Commune, et d'autre part que les derniers mouvements financiers liés à ce préavis avaient été faits en 2014. Elle a donc voulu connaître la situation actuelle.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard nous répond que l'écart provient du fait que le devis a été réalisé par les CFF et que la Commune devait participer à la réalisation de la modification de l'assainissement des passages sous voies. Ces travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres sur le marché public et ont été attribués à une entreprise dont les prix étaient bien au-dessous du devis des CFF. C'est pourquoi, la participation de la Commune est aussi très inférieure au crédit demandé. Depuis 2014, il n'y a effectivement plus eu d'écriture sur ce préavis. Une sortie provisoire côté ville a été aménagée, sachant qu'un assainissement de la rue de la gare allait se faire. Du coup, il n'y a plus de travaux à effectuer sur ce préavis mais le montant des adaptations encore à réaliser dans le cadre du bouclage du préavis 15/2013 « Aménagement de la place de la gare » devront encore être transférés. Ceci devrait se faire d'ici fin juin 2017.

4.2 Urbanisme

4.2.1 PQ Rue de VUARY 2-4-6 en remplacement du PEP Rue de VUARY – Rue d'Yverdon (préavis 17/2013)

Aucune demande de crédit n'était faite dans le préavis, néanmoins plus de CHF 14'000.- ont été engagés, ce qui a surpris la sous-commission qui souhaitait en outre connaître la situation par rapport aux oppositions qui avaient été faites pour ce plan de quartier.

Monsieur le Municipal André Bersier nous apprend que toutes les oppositions ont été levées et qu'il n'y a pas eu de modification du projet. Le traitement de ces oppositions a engendré des frais de procédure pour CHF 14'200.- qui ont été pris sur les frais de fonctionnement 2015.

4.2.2 Modification du PQ La COULAZ (préavis 23/2015)

La sous-commission voulait savoir s'il y avait eu des oppositions à cette modification et pourquoi ce préavis n'était toujours pas clôturé.

Monsieur le Municipal André Bersier nous annonce qu'il y a eu une opposition qui a abouti à l'inscription au registre foncier d'une servitude de non bâtir partielle, soit une augmentation de la limite de construction qui est passée de 5 m à 8 m. Le plan de quartier a ainsi pu être adopté. Les factures d'avocat, de notaire et du registre foncier doivent encore être réglées avant de pouvoir clore le préavis.

4.2.3 Demande de crédit d'étude pour l'établissement du PQ Rue du FAVEZ (préavis 20/2015)

La sous-commission souhaitait savoir à quoi en était ce projet et s'il fallait s'attendre à d'autres dépenses.

Monsieur le Municipal André Bersier nous informe qu'il y a eu six oppositions individuelles et une opposition collective dont le traitement est en cours. En fonction du résultat, il faudra éventuellement refaire une mise à l'enquête publique, à l'issue de laquelle de nouvelles oppositions ne sont pas exclues. Si c'est le cas, il faudra voir si les CHF 22'000.- encore à disposition suffiront pour le traitement administratif de ces étapes supplémentaires ou si une rallonge est nécessaire.

4.2.4 Aménagement et équipement du quartier du Sansui – étape 2 (préavis 15/2008)

La sous-commission voulait connaître le résultat final de la 2ème étape d'aménagement.

Monsieur le Municipal André Bersier explique que cette étape va se terminer avec un résultat positif pour la Commune de CHF 19'000.-. Tous les travaux étant maintenant terminés, le préavis sera clôturé prochainement.

4.2.5 Demande de crédit pour l'établissement d'un plan de quartier en Vuary (préavis 10/2010)

La sous-commission s'étonnait que seuls CHF 16'000.- eussent été comptabilisés sur les CHF 98'000.- accordés par le Conseil communal.

Monsieur le Municipal André Bersier nous annonce que le plan de quartier a maintenant été adopté et que tout est terminé. Les écritures comptables vont maintenant se faire et le préavis sera clôturé avec une dépense finale de CHF 92'000.-.

4.2.6 Avenant au Plan Partiel d'Affectation « A la Boverie », vente de 3'420 m² en zone industrielle (préavis 03/2013)

Dans le cadre de cette vente, un montant de CHF 50'000.- avait été accordé pour l'arborisation, l'aménagement et la clôture de cette parcelle. Ces travaux ont finalement coûté CHF 19'000.-. La sous-commission s'est étonnée de cet écart de 62%.

Monsieur le Chef de service Ernest Bucher nous explique que le crédit demandé était basé sur une réalisation complète par mandat à des entreprises privées. Compte tenu que la Commune a pu récupérer des montants de clôture et que le programme de travail du moment des collaborateurs communaux a permis de réaliser la pose des treillis et les plantations par nos propres moyens, seule une partie des prestations prévues a dû être achetée. Les dépenses faites concernent principalement la fourniture d'une partie du matériel. L'écart s'explique donc par des économies, de prestations externes et d'achat de matériel, qui ont pu être réalisées.

4.2.7 Modification du Plan Général d'Affectation (MPGA) au lieu-dit « Champ Cheval » ; Demande de crédit d'équipement de la ZI Champ Cheval et extension du réseau d'eau potable sur la route de Neuchâtel ; Modification complémentaire du Plan Général d'Affectation (MPGA) aux lieux-dits « Champ Cheval » (pa RF n° 4836) et Grandes Rayes (pa RF n° 2201) ; Autorisation générale de vente de parcelles communales sises dans la zone industrielle « Champ Cheval » (préavis 11/2013 et 01/2014)

La sous-commission voulait connaître la situation dans cette zone et savoir s'il y avait encore des travaux à faire.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard et Monsieur le Municipal André Bersier nous expliquent que le tapis et le bornage ont été réalisés et qu'il ne reste qu'une parcelle de 4'000 m² à vendre. Malheureusement nous n'avons actuellement pas d'acheteur potentiel. En l'état, l'exercice montre un résultat positif de CHF 493'000.-.

4.3 Routes

4.3.1 Réaménagement route de Bussy (préavis 01/2004, 14/2004 et 12/2006)

Ces préavis datant de plus de dix ans et l'assurance d'une clôture en 2016 ayant été donnée dans le rapport de gestion de l'exercice 2015, la sous-commission voulait savoir ce qu'il en était de ce réaménagement.

Monsieur le Municipal André Bersier nous apprend que la légalisation de la zone du Coop Brico Loisirs est maintenant faite. L'aménagement de la Route de Bussy s'est fait en 2 étapes avec un surcoût de CHF 42'000.- dû à la purge des coffres des soubassements non prévue initialement. Il tient à préciser que ce genre de travaux ne peut pas être évalué avant d'avoir ouvert la route. Il reste encore à finaliser des échanges de petites parties de parcelles pour se mettre en conformité avec le registre foncier, suite à quoi ces préavis pourront être clôturés.

4.3.2 RC 607b, aménagement d'un giratoire à la route de la Fenette, à l'intersection de l'Avenue de la Colline et du futur accès au quartier Sansui III (préavis 10/2012)

Le giratoire de la Fenette étant en service depuis plusieurs années, la sous-commission a demandé au responsable ce qu'il restait à faire avec les CHF 210'000.- encore disponibles sur le préavis.

Monsieur le Municipal André Bersier nous a répondu que les travaux étaient terminés. Il ne reste effectivement que les factures du registre foncier et du notaire à traiter et le préavis pourra ensuite être bouclé avec un résultat positif de CHF 197'000.-.

4.3.3 Assainissement et maintenance de l'éclairage public (préavis 19/2015)

Le Conseil communal avait accordé un crédit de CHF 500'000.- à cet effet. En 2016, seuls CHF 235.- ont été utilisés, soit environ 0.5% de ce montant, ce qui a surpris la sous-commission qui s'est demandée s'il y avait eu des problèmes.

Monsieur le Municipal André Bersier nous a informé que non, il n'y a pas eu de problème ou de blocage et que les crédits accordés vont bien être utilisés à cet effet. Les travaux se font comme prévu, au fur et à mesure des assainissements annuels planifiés et/ou en cas de réparation. Par contre le Groupe E a tardé à nous faire parvenir les premières factures.

4.4 Ventes, achats, échanges immobiliers

4.4.1 Remaniements parcellaires – paiement des soultes (préavis 01/2001)

Le préavis portait sur un montant de CHF 372'530.- qui devait être financé dans le cadre du programme des grands travaux. L'accord du Conseil communal datant de plus de quinze ans, la sous-commission a demandé quelle était la situation actuelle.

Monsieur le Municipal André Jomini nous a expliqué de manière détaillée le processus de fonctionnement des syndicats de remaniements parcellaires. Cinq syndicats répartis sur plusieurs communes étaient touchés par ce préavis. Une fois la répartition des frais faite entre les syndicats, des soultes complémentaires doivent encore être versées. Une fois que toutes les opérations comptables relatives à ces échanges sont faites, les cantons donnent l'ordre de dissolution des syndicats concernés. Ce n'est que lorsque tous les syndicats concernés seront effectivement dissouts que le préavis pourra être bouclé. Pour Payerne c'est fait, mais pour les syndicats de Corcelles-près-Payerne et Grandcour il faudra encore compter environ deux ans.

4.4.2 GYB acquisition de la parcelle Blancherie et Planeise ; Aménagement et équipement du quartier de la Blancherie et du GYB ; Gymnase Intercantonal de la Broye – Ventes des terrains Quartier de la Blancherie ; (préavis 17/1997, 03/2003 et 02/2006)

La sous-commission s'est étonnée de ces préavis ouverts depuis de nombreuses années et sur lesquels plus rien ne s'est passé depuis fort longtemps.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard et Monsieur le Municipal André Bersier nous expliquent que ces trois préavis font partie d'un groupe concernant l'achat, la vente et la réalisation des équipements de ce secteur. Toutes les ventes ont maintenant été réalisées mais la volonté de la Municipalité est de traiter ces trois préavis en parallèle pour garder la vision globale sur ce projet. Il subsiste des problèmes liés à l'arborisation et aux aménagements routiers, notamment sur la Rue du Gymnase pour la modération du trafic. Des

essais sont actuellement en cours dans ce domaine et quand la solution finale aura été mise en place les trois préavis pourront être bouclés.

La sous-commission comprend la volonté de la Municipalité. Néanmoins, il lui semble qu'il faut clairement distinguer ce qui est achats et ventes de terrains de ce qui est aménagement et équipement. C'est pourquoi elle émet le vœu suivant :

Vœu n° 1 : Que les préavis 17/1997 et 02/2006 relatifs à des achats et des ventes de terrains, qui sont tous réalisés, au quartier de la Blancherie soient clôturés.

4.4.3 PPA la Coulaz & Achat et vente de terrains à la Coulaz (préavis 07/2004 et 03/2011)

La sous-commission a constaté que, selon le suivi des investissements, il y a un écart conséquent entre l'état actuel des ventes des terrains et les prévisions.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard nous rappelle que ces deux préavis prévoyaient la vente des terrains au fur et à mesure de l'avancement des 3 étapes de développement planifiées, soit 23'400 m², puis 8'800 m² et enfin 10'000 m². En l'état actuel de l'avancement des aménagements du quartier de la Coulaz, les ventes se poursuivent comme prévu.

4.4.4 Avenant au PPA Le Sansui-secteur 7 / Demande de crédit d'aménagement et d'autorisation de vente des terrains (préavis 12/2011)

Entre la prévision des ventes pour ce quartier et le résultat comptabilisé la sous-commission a relevé un écart négatif de CHF 83'000.- et s'en est inquiétée.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard nous confirme qu'il s'agit des parcelles sur lesquelles une procédure pour la sauvegarde d'un chêne a été lancée et que l'autorisation d'abattage délivrée par la Municipalité a suscité 11 oppositions dont 1 collective. Au vu du risque de partir dans une longue procédure juridique, il a été décidé de renoncer à l'abattage de cet arbre et de ne pas délivrer de permis de construire pour 2 villas jumelées. Le préavis sera donc bouclé avec un résultat bénéficiaire, mais inférieur de CHF 83'000.- à la prévision du montant des ventes.

4.4.5 Ventes et achats de terrains industriels « En Champ Aubert et Vuaz Vauchy » (préavis 22/2011)

La sous-commission voulait savoir ce qui a réellement été finalisé et quand ce préavis pourra être clôturé.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard nous informe que toutes les ventes, respectivement les achats prévus ont été effectués et que les bénéfices seront versés au compte « fonds de réserve n° 9.282.2000 » comme prévu dans le préavis qui pourra donc être clôturé prochainement.

4.5 Divers

4.5.1 Préavis en attente (Compte n° 430.5090.00)

La sous-commission a constaté que sur le suivi des investissements CHF 198'000.- avaient déjà été comptabilisés sur la position « Préavis en attente », elle a donc demandé de quoi il s'agissait.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard nous informe qu'il s'agit du compte sur lequel venaient enregistrés les crédits d'étude (CHF 70'000.- max/cas) pour les préavis en attente d'être présentés au Conseil communal. Cette position va disparaître du suivi des investissements pour le prochain exercice puisque le Conseil communal a accepté, pour ces cas, la création d'un crédit cadre de CHF 700'000.- pour la durée de la législature.

Pour la sous-commission 3



René Besançon
Président rapporteur



Nicolas Schmid



Jocelyn Canope